

27-7bre - 1823

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU ORDINAIRE

de la Soc. Eccl. de S. MICHEL, de 1823.

LE trois Septembre mil-huit-cent-vingt-trois, en conséquence d'une lettre circulaire, écrite à Messieurs les Procureurs par le Secrétaire de la Société, en date du trois juillet, même année, par ordre de Monseigneur le Président, convoquant pour le dit jour leur Bureau ordinaire au Presbytère de St. Grégoire, se sont assemblés Messrs. Deguise, Girouard, Lamotte, Dénéchaud, Amiot, Chaboillez, Bedard, Raimbault, Maguire et Cadieux, Procureurs, en présence desquels, Monseigneur a ordonné la lecture du procès-verbal du Bureau de l'année précédente, laquelle étant faite, il a présenté au Bureau une formule d'aggrégation signée par Mr. Mercure Vicaire de Varennes, lequel a été admis pour membre de la Société.

Résolu 1°. qu'après information prise par Mr. Lamotte, sur le parti que veut prendre M. Serrand membre infirme de la Société, et par lui transmise à Monseigr. le Président, celui-ci est prié de pourvoir à sa subsistance jusqu'au prochain Bureau.

2°. Que les frais funéraires de feu Mr. Boudreau qui, par méprise, n'ont pas été payés l'année dernière, le seront cette année aux frais de la Société.

3°. Qu'une pension de £50 soit payé à Mr. Genest et une de £40 à Mr. Verrault - membres infirmes de la Société.

4°. Que Messrs. *Stokin Lemire & Poircau* étant en retard de plus de deux années de leur contribution, sont déclarés exclus de la Société.

Le Trésorier a fait recette cette année, y compris les arrérages des années précédentes, de la somme de	-	-	£348.	0.	0
Laquelle ajoutée à ce qu'il y avoit en caisse	-	-	£530.	19.	7/2
forme la somme de	-	-	£678.	19.	7/2
La dépense de cette année est de	-	-	£290.	11.	0
qui, déduite de la somme totale, forme	-	-	£382.	8.	1/2

Résolu 5°. qu'une somme de £25. 0. 0 soit allouée à Mr. Coiteau prêtre infirme.

6°. Qu'une somme de £30. 0. 0 soit mise entre les mains de Monseigr. le Président pour aider aux Missionnaires de Percé et de Bonaventure.

7°. Que conformément à une résolution du Bureau de 1817, une somme de £50 soit laissée à la disposition de Mgr. le Président, pour encourager l'impression du nouveau testament en Français avec des notes sur les points controversés.

8°. Qu'une somme de £22. 0. 0 soit mise à la disposition de Monseigr. le Président, pour aider à l'éducation catholique des enfans des émigrés de la langue Anglaise.

9°. Qu'une somme de £100. 0. 0 soit prêtée à Monseigneur l'Evêque de Telmesse, avec les mesures nécessaires pour en opérer le recouvrement à la demande du Bureau, la dite somme pour aider à l'établissement du dit Seigneur Evêque à Montréal. Mr. Deguise est chargé de traiter cette affaire avec sa Grandeur.

(Signé au plumitif.) ✠ J. O. EV. DE QUEBEC.

Deguise ptre. Girouard ptre. Amiot ptre. Jn. Raimbault ptre. C. D. Dénéchaud ptre. Chaboillez ptre. L. Lamotte ptre. Thos. Maguire ptre. L. M. Cadieux ptre. Ant. Bedard ptre.

J B. KELLY, Ptre. Secrét.

Vous êtes prié de célébrer une messe basse pour le repos de l'âme de M. V. de la Plé.